



COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL JEUNESSE & SPORTS du 12 NOVEMBRE 2019

DECLARATION LIMINAIRE

SNAPS-UNSA/SEP-UNSA/A&I-UNSA/SNEP-FSU/EPA-FSU/SNPJS-CGT

Le contexte que nous connaissons actuellement est contradictoire, totalement opaque et s'organise sur de fuites généralisées. Il exige :

- d'une part, le respect des instances de consultation et des règles qui les régissent notamment sur les demandes d'ajout de points à l'ordre du jour. Ainsi, lors du dernier CTM, nous avons demandé l'ajout d'un point en bonne et due forme : "Avis du Ministre de L'Éducation nationale et de la Jeunesse sur chacune des préconisations du rapport du CESE sur l'éducation populaire". Vous avez prétexté ne pas avoir reçu l'information et nous aviez garanti de le reporter au CTM suivant. Force est de constater que nous ne pouvons pas vous faire confiance. Face à l'abondance des points à traiter ce jour et au regard de nos demandes d'ajout, nous avons jugé responsable de prioriser. Mais nous vous demandons de respecter la demande initiale et les règles de la République en mettant ce point à l'ordre du jour du prochain CTM.
- d'autre part, le respect des collègues et la prévention des RPS par une information claire et régulière. A cet effet, nous demandons la mise en place d'un groupe national de suivi OTE intégrant les OS, lequel doit pouvoir se réunir tous les mois.

Nous demandons que les futurs services issus du pôle éducatif soient dotés des moyens suffisants et nécessaires à leur fonctionnement afin de mettre en œuvre les politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire, de sports et de vie associative.

Dans cette optique, nous demandons :

1. L'affectation de tous les personnels JS et des personnels en charge des missions sports, jeunesse, éducation populaire, vie associative dans les DRAJES et éventuellement des résidences administratives en DDAJES pour permettre une intervention sur la totalité du territoire régional et infra régional.
2. La création d'instances de dialogue spécifiques : un CTRIS commun DRAJES/DDAJES indépendant des CTA et CTD du MEN.
3. L'affectation de l'intégralité des CTS en provenance des DRJSCS (donc hors CPO) dans les futures DRAJES. Il n'est pas envisageable que le pilotage des CPO échappe à l'administration centrale. L'agence n'a pas vocation à gérer les CPO, et encore moins les CTS.
4. La réouverture du concours de professeur de sports. Le métier de PTP sport est constitué des 3 missions CAS, CTS et Formateurs. Le transfert de la masse salariale des CTS du BOP 124 vers le BOP 219 porte le risque d'une dispersion des forces vives du ministère des sports. Nous sommes fermement opposés à ce transfert. Il ouvre la possibilité de mettre les missions de CTS en extinction, ce que nous ne pouvons tolérer. Il affaiblirait à terme la situation des CAS. Nous dénonçons toute tentative d'influence, pour ne pas dire de chantage, sur les présidents de

fédération, qui se verraient contraints d'accepter une compensation financière suite au non-remplacement d'un CTS parti en mutation ou en retraite. Nous dénonçons aussi l'absurdité économique d'un tel projet, qui consiste à dépenser plus pour quelque chose dont personne ne veut ! Dépenser plus puisqu'on nous annonce des compensations financières au-delà du coût actuel d'un CTS, et dont personne ne veut, comme les mobilisations de l'année écoulée l'ont démontré.

5. A l'inverse, nous pensons que l'administration Jeunesse & Sports est une administration de missions, d'interventions, de développement et qu'elle a fait la démonstration de son efficacité au cours du temps. Or, il serait faux de croire que l'Etat n'a plus rien à faire pour le développement du sport ou de l'éducation populaire dans notre pays. Au contraire, les chantiers sont nombreux et c'est pour cette raison évidente que le ministère des sports doit porter une politique ambitieuse et se doter des moyens nécessaires. Et puisque les PTP forment le bras armé des politiques publiques dans notre secteur, ils doivent continuer d'œuvrer et d'exister. Toute ambition pour le ministère des sports passe par la réouverture d'un concours conséquent de PS, CAS comme CTS. Nous demandons que soit acté, dès aujourd'hui, le recrutement de cinquante PS en 2020, pour à minima, ne pas diminuer les effectifs en deçà de la trajectoire d'emploi des ministères sociaux. Toute décision contraire confirmerait la volonté de mise en extinction de nos missions techniques et pédagogiques. Car elle ferait peser sur nos corps une contribution injustement supérieure aux réductions d'emplois envisagées.
6. L'insécabilité des missions Jeunesse ET Sports, et par conséquent le transfert en bloc des actuelles politiques JS vers les futures services JS relevant du pôle éducatif. Ce transfert doit porter sur l'ensemble des politiques jeunesse, éducation populaire, sports et vie associative. Plus spécifiquement, comme la conception, la délivrance des qualifications et l'emploi sont l'aboutissement d'une synergie complexe mettant en lien la formation et la mise en œuvre de politiques publiques de sport, de jeunesse et de vie associative pour une bonne adéquation et réponse à des besoins sociaux en constante évolution, nous demandons que les actuels services formation-certification-emploi JS des DRJSCS soient rattachés au DRAJES et non transférés aux DAFPIC.
7. Des directives nationales afin de s'opposer à toutes les initiatives locales conduites en matière de préfiguration et susceptibles de priver indûment de moyens les futurs services JS issus de l'OTE ou de rogner les missions et politiques JS qu'ils devront mener. Nous souhaitons d'ailleurs vous entendre sur la situation en Bretagne : les projets de transfert de compétences au Conseil Régional vont bien au-delà du Contrat d'Action Publique signé entre l'Etat et la Région.
8. La gestion desdits moyens par les services relevant du pôle éducatif. Nous nous opposons fermement au transfert de cette gestion aux secrétariats généraux communs des préfectures.
9. La gestion des personnels JS par un bureau spécifique à la DGRH du MEN et que l'actuel bureau puisse bénéficier de nouveaux moyens pour gérer les quelques 1800 administratifs de la santé exerçant sur des missions jeunesse et sports.
10. Une répartition équitable des ETP et moyens affectés aux services JS issus de la réforme de l'OTE y compris concernant les fonctions support, notamment l'informatique. Les moyens des structures, véhicules, imprimantes, etc doivent être répartis en fonction des besoins de chaque ministère. Nous rappelons que jeunesse et sports, ministère de projets et d'intervention, nécessite de nombreux véhicules pour mener à bien les politiques publiques dont il a la responsabilité.

Compte tenu de la totale opacité de leurs mises en œuvre actuelles aux niveaux local et national nous refusons que les préfigurations des services JS relevant du pôle éducatif soient confiées à l'actuel SGMAS.

Lors de la période de transition, nous demandons que la convention de gestion entre le SGMAS et le MEN ne concerne que les tâches courantes relatives aux moyens RH et financiers. La convention de gestion ne doit notamment pas porter sur :

- les décisions et modalités de préfigurations : désignation, lettre de mission, compétence métier, chaîne hiérarchique d'intervention ;
- les transferts des BOP et des ETP ;
- la cartographie et l'allocation des emplois fonctionnels.

Dans ce contexte où les directives du Premier ministre sont très approximatives, souvent incompréhensibles, parfois impossibles, nous continuons de penser que le rapprochement des services de l'Education Nationale et la gestion par la DGRH du MEN constituent une véritable opportunité pour l'Etat de renforcer son action de développement du sport et de l'éducation populaire, et d'accroître son impact éducatif. La confusion ambiante engendrée par une OTE anarchique, par la nouvelle gouvernance du sport, par la menace d'extinction sur l'ensemble des PTP, ne constituera un danger que tant que vous ne défendez pas vos ministères et vos administrations. C'est votre responsabilité de porter le projet d'un Etat dévolu à un service ambitieux pour nos concitoyens. Il en va de votre légitimité.